



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne - Franche-Comté**

Affaire suivie par : Wilfried GÉRARD  
Service Biodiversité Eau Patrimoine  
Département Territoires, Sites et Paysages  
Tel : 06 58 20 01 62  
Courriel : wilfried.gerard@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le **22 NOV. 2024**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or  
à  
Destinataires *in fine*

**Objet :     Projet de Schéma Régional des Carrières - Consultations**

La loi ALUR de 2014 a initié la réalisation, dans chaque région, d'un schéma régional des carrières, qui se substituera dès son approbation aux schémas départementaux existants. L'objectif du schéma régional est de concilier l'approvisionnement durable en matériaux et la préservation du patrimoine environnemental des territoires, tout en encourageant les pratiques d'économie circulaire.

Depuis le début des travaux en 2018, 5 comités de pilotage ont permis d'acter les orientations méthodologiques et éditoriales du schéma. Depuis le départ, la DREAL a mené un travail de concertation et de rédaction avec la tenue de réunions en groupes de travail qui ont associé de nombreux acteurs. Ce travail partenarial a permis de poser les principaux piliers du schéma régional des carrières et de consolider la rédaction des premiers documents nécessaires au lancement de la première étape de consultations qui s'est déroulée au cours du deuxième trimestre 2024 auprès des EPCI pour leur compétence en urbanisme et du public.

Une nouvelle phase de consultation est engagée sur la base d'un avant-projet enrichi par la première phase de consultation et pour laquelle je souhaite concerter de manière large, même avec les partenaires pour lesquels la consultation est facultative.

Par le présent courrier, je sollicite donc votre avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC) dont les documents projets sont mis à votre disposition grâce au lien suivant :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2024-a10518.html>

**Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier pour faire parvenir votre avis.**

Les avis recueillis nous permettront d'avancer dans la finalisation de ce schéma, qui devrait être approuvé en 2025.

Afin de faciliter sa prise en compte, votre avis devra être envoyé à l'adresse suivante :

- **concertation-consultation-src.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr**
- avec comme objet « Consultations obligatoires - Nom de la structure »

Les services de la DREAL restent à votre disposition pour toute question sur ce dossier.

Le préfet



**Paul MOURIER**

## **Destinataires**

Madame la directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie

Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le directeur général l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Madame la présidente de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allan

Monsieur le président de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Armançon

Monsieur le président de la commission locale de l'eau du SAGE Haut-Doubs-haute-Loue

Monsieur le président de la commission locale de l'eau du SAGE Nappe du Breuchin

Monsieur le président de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Ouche

Monsieur le président de la commission locale de l'eau du SAGE de la Tille

Madame la présidente de la commission locale de l'eau du SAGE de la Vouge

Monsieur le président de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier aval

Madame la présidente du canton du Jura

Madame la présidente du canton de Neuchâtel

Madame la présidente du canton de Vaud

Madame la présidente Canton de Genève